

L'an deux mil vingt-trois et le douze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de  
Conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

Absents 0

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI; J-F. BONIN, P.PERSICO, G.CHARVET, S.BRUN, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; N.BOUTEAUD ; C.PARDO ; S.AMOURIQ ; S.CHEVRY ; S.DELAVY ; F.MALARD

Date de convocation : 04/09/2023

Secrétaire de séance : Georges CHARVET

Pouvoirs 0

**CONVENTION AVEC LA CCPA POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE DE  
TRANSPORT A LA DEMANDE**

**Délibération 49/2023**

--- \* ---

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à partir du 18 septembre 2023, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes met en place un service de transport à la demande sur les 53 communes du territoire de la CCPA.

Ce projet TOUQUAN est une nouvelle solution pour se déplacer dans les trajets du quotidien pour un tarif unique de 2€ par trajet, un service proposé du lundi au vendredi de 9H à 17H, jusqu'à 20 trajets par mois et par personne. Il y aura 159 points de prise en charge répartis entre les secteurs d'Ambérieu-en-Bugey, Meximieux, Lagnieu et l'Albarine.

Concernant la commune les arrêts de prise en charge seront :

- Abri scolaire de Champ jupon (vers la table de ping-pong)
- Abri bus de la Région sur la place de la Mairie
- Lavoir du haut de Malix

Pour les arrêts de dépose :

- EHPAD La Maison à soie
- Arrêt de la Région en gare
- Abri bus de la Région sur la place de la Mairie

Pour ce service, il y aurait lieu de signer une convention relative à la mise en place du service de transport à la demande.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer la dite convention et tout document s'y rapportant

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture et  
publication ou notification

Le 13/09/2023



Le Maire,

C. PAROS  
Adjoint au Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to C. Paros, written over the printed name.



ps Le Maire,  
Gaël ALLAIN

C. SAVOÏ  
Adjoint au Maire

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONVENTION AVEC LA CCPA POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE

---

Date de transmission de l'acte : 13/09/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 13/09/2023

---

Numéro de l'acte : 49-2023 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230912-49-2023-DE

---

Date de décision : 12/09/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.7. Transports